

Vingt-huitième Année. — N° 16
Prix du numéro : 10 centimes

Mercredi 26 Février 1913

Bureaux : Rue de la Serre, 58

DANIEL JEAN RICHARD

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE.

ABONNEMENTS

Un an Six mois

Suisse . . . Fr. 6.— Fr. 3.—

Union postale . . . 12.— 6.—

Les abonnements étrangers se paient d'avance

Paraisant le Mercredi et le Samedi à la Chaux-de-Fonds

On s'abonne à tous les bureaux de poste

ANNONCES

suisse 20 ct., offres et demandes

de place 10 ct. la ligne,

étrangères 25 centimes la ligne

Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des Annonces : HASENSTEIN & VOGLER, 51, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

Tableau provisoire des exportations et importations d'horlogerie en 1912.

Désignation de la marchandise	Valeur par unité pour 1911	Importation		Valeur par unité pour 1912	Exportation	
		Quantité	Valeur Fr.		Quantité	Valeur Fr.
Horloges et montres	par pièce	pièces		par pièce	pièces	
Mouvements finis de montres	6.94	10,564	73,303	8.43	834,177	7,008,570
Boîtes de montres, brutes, en nickel, etc.	—.64	201,329	129,304	0.56	518,163	291,290
Boîtes de montres, brutes, en argent	3.33	21,848	72,292	1.89	28,362	53,590
Boîtes de montres, brutes, en or	21.95	20,314	445,976	28.38	511	14,501
Boîtes de montres, finies, en nickel, etc.	4.90	190,103	931,412	1.25	2,133,379	2,658,132
Boîtes de montres, finies, en argent	7.12	3,587	25,528	5.46	236,757	1,293,626
Boîtes de montres, finies, en or	63.05	2,015	127,049	44.93	87,017	3,909,355
Montres nickel, etc.	6.08	22,020	133,865	5.34	7,142,803	37,962,856
Montres argent	12.28	3,610	44,325	11.75	3,346,637	39,330,882
Montres or	109.—	1,834	200,780	56.56	1,069,876	60,507,649
Chronographes, montres à répétition, pédomètres, etc.	37.92	63	2,389	65.33	33,055	2,159,607
Autres montres	17.61	892	15,707	33.11	163,481	5,412,997
	par q.	q netto		par q.	q netto	
Parties ébauchées et ébauches de pendules, etc.	802.—	69	55,138	1,489.—	13	14,893
Parties finies de pendules, etc.	—	*)	190	1,919.—	21	40,527
Horloges pour édifices	332.—	41	13,681	508.—	10	5,285
Pendules de cheminée et d'applique	377.—	2,717	1,023,227	897.—	323	289,692
Réveille-matin	444.—	611	271,023	3,962.—	4	16,837
Parties ébauchées et ébauches de montres	5,892.—	228	1,343,296	3,252.—	776	2,522,488
Autres pièces détachées finies de montres	8,602.—	204	1,754,772	5,889.—	1,746	10,280,616
Total 1912	pièces . . .	478,179	2,202,430	—	15,561,218	160,603,055
	q. . .	3,870	4,461,327	—	2,893	13,170,038
*) Le poids n'atteint pas $\frac{1}{2}$ q.	Valeur totale 1912 . . .	—	6,663,757	—	—	173,773,093
§) Valeur déclarée.	Total 1911	pièces . . .	434,829	5,501,003	15,049,115	164,026,760
		q. . .	3,473	—	2,475	—
Déférence 1912	pièces . . .	43,350	+ 1,462,754	—	512,403	+ 9,746,333
	q. . .	397	—	—	418	—
Outils d'horlogerie	par q.	q netto	\$	par q.	q netto	
Verre	1,616.—	99	\$ 160,358	1,884.—	314	592,351
Verres de montres, polis	1,100.—	491	540,100	1,426.—	328	467,569
Boules en verre, pour verres de montres, ébauches d'ampoules pour lampes à incandescence, etc.	300.—	2,355	706,500	286.—	45	4,410
Orfèvrerie et argenterie	par kg.	kg netto	\$ 4,130,633	par kg.	kg netto	
Bijouterie	267.—	15,449	—	323.—	1398	451,919
Bijouterie vraie	1,495.—	9,290	\$ 13,890,707	3,074.—	3908	42,010,795
Bijouterie fausse et objets de parure en métal non précieux	2,964.—	q netto 680	\$ 2,015,695	par q.	q netto 40	67,882
Boîtes à musique	384.—	377	\$ 144,903	849.—	1246	1,058,741
Boîtes à musique, finies	694.—	5	\$ 3,514	—	—	—

Chambre suisse de l'horlogerie

Dans sa dernière assemblée générale des délégués des sections, la Chambre a nommé son comité central pour une période de trois ans.

Le Comité central s'est ensuite constitué comme suit:

Président :
M. F. Huguenin, Neuchâtel.

Vice-Présidents :
MM. Louis Muller, Bienné.
M. Colomb, Genève.

Membres :
MM. Albert Mosimann, La Chaux-de-Fonds.
Ch^s Jeanneret, Le Locle.
John Pochelon, Genève.
Baptiste Savoie, St-Imier.
Alb. Kenel, Porrentruy.
J.-B. Bourquard, Soleure.
Ernest Paillard, St-Croix.
Ct. Dinichert, Montilier.

Ces nominations ont été faites à l'unanimité.

Le commerce suisse en 1912

Le tableau provisoire des exportations et importations de 1912 donne les chiffres principaux suivants : importations, non compris les monnaies, 1,963,735,419 francs (1,802,358,995 fr. en 1911), soit une augmentation de 161,376,424 fr. Exportations, 1,357,596,670 francs ; augmentation sur 1911, 100,287,266 francs. Par conséquent, l'excédent des importations sur les exportations, qui fut en 1911 de 545,049,591 fr. s'est élevé à 606,438,749 fr.

Les articles qui ont donné lieu à une augmentation considérable des importations sont : les céréales (11 1/4 millions de francs), la soie (11 3/4), le fer (17 3/4), les métaux précieux, non monnayés (19), les machines (10 1/2). Les articles qui ont contribué le plus à augmenter le mouvement total de l'exportation ont été : les produits alimentaires de provenance animale (10 1/2 millions de francs), les denrées coloniales (8), la soie (13 3/4), les machines (8 3/4), l'horlogerie (9 3/4), etc.

A propos du conflit des montres 8 jours

Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro que le conflit entre la F. O. I. H. et les fabriques de montres 8 jours avait trouvé sa solution en des conférences à la Chambre cantonale du commerce, à La Chaux-de-Fonds.

Voici ce qu'en dit *La Sentinel*:

« Les ouvriers de la montre 8 jours ont eu leurs assemblées hier au soir au Locle et à La Chaux-de-Fonds. La convention proposée par la réunion des délégués ouvriers et patronaux qui s'étaient réunis sous les auspices de la Chambre cantonale du commerce a été acceptée. Cette convention, d'une durée de trois ans, établit l'unification des tarifs de fabrication qui seront appliqués à tous les producteurs de la montre 8 jours.

« La revendication visant le syndicat obligatoire n'a pu être admise sans autre par les délégués patronaux. A ce sujet, il a été convenu que, si dans une fabrique le fait que du personnel se refusant à remplir ses obligations vis-à-vis du syndicat donnait lieu à une suspension de travail, cette suspension n'arrête pas les effets de la convention, ce qui n'était admis jusqu'ici. »

Si l'information de *La Sentinel* est rigoureusement exacte et si son interprétation de l'entente intervenue correspond à celle que lui donnent les deux parties en cause, la solution du conflit n'est que provisoire et plutôt bâtarde.

Jusqu'ici on avait admis que l'un des buts essentiels du contrat collectif était d'éviter les grèves et les lock-outs. Il est regrettable qu'il n'en soit pas ainsi entre patrons et ouvriers de la montre 8 jours.

Comment reprendre la richesse ?

Tel est le titre d'une conférence donnée par M. le conseiller national socialiste E. P. Graber. *La Sentinel* en donne le compte-rendu suivant :

« Les locaux du Cercle ouvrier furent trop étroits pour contenir la foule venue hier au soir pour saluer notre vaillant champion de la classe prolétarienne neuchâteloise. Certes, notre camarade peut être fier, à bon droit, de son superbe travail d'érudition, de patientes recherches, de longues et sagaces réflexions.

« Comment reprendre la richesse ? » — La réponse de E.-P. Graber n'est pas un vain battage, ce n'est pas un prétexte à grandes périodes enflammées ; c'est presque une solution de mathématicien. — Il n'entend nullement créer de toutes pièces une société théorique produit imaginaire d'un bâtisseur de châteaux en Espagne, non, mais il sait que des événements portent en eux-mêmes leurs propres remèdes et que la société de demain sera plus la conséquence logique des efforts du prolétariat que la fille des rêveurs. — Impossible, en ces lignes d'espace si mesuré de donner un aperçu exact de la brillante conférence de notre ami. Images heureuses, enchaînement impeccable, tout ce qui fait qu'on écoute sans fatigue, enlevé, empoigné, subjugué, non seulement par la vérité mais encore par la sincérité de l'orateur. »

« La contradiction a été bien soutenue et E.-P. Graber a victorieusement répondu à ses adversaires. »

« Nous ne pouvons que complimenter les organisateurs de ces séances, voilà de la bonne besogne ! »

Ceux qui n'assistaient pas à la conférence ne seront guère fixés, par la lecture de *La Sentinel*, sur les moyens que le prolétariat conscient entend employer pour « reprendre » la richesse. Reprendre est, dans le cas particulier, un charmant euphémisme qu'il faut sans doute traduire par exproprier.

Mais la bourgeoisie capitaliste ou autre, dont les socialistes rêvent la disparition, a la curiosité de savoir à quelle sauce elle sera mangée. Espérons qu'un auditeur de M. E. P. Graber, si ce n'est le conférencier lui-même, voudra bien le lui dire.

M. Wilson et les trusts

Le président de demain (il sera installé le 4 mars prochain), M. Wilson, profite de ses derniers jours comme gouverneur de l'Etat de la Nouvelle-Jersey (qui confine à celui de New-York au bord de l'Atlantique), pour présider à l'élaboration de mesures très étudiées contre les trusts.

On lui avait reproché, au cours de la grande campagne électorale de l'été et de l'automne derniers, d'être très fort en menaces contre les trusts, mais de négliger l'occasion que lui offraient ses fonctions gubernatoriales pour les tenir en échec dans la Nouvelle-Jersey. Or, il faut savoir que cet Etat a été jusqu'ici le plus accueillant pour les nouveaux et redoutables monopoles industriels de notre époque. Sa législation, dominée par un libéralisme bâtit et qui ne voulait pas consentir à regarder les choses de près, avait engagé une légion de ces entreprises à choisir le pays qui nous occupe pour leur siège social. Cela n'empêchait pas, d'ailleurs, ces entreprises, en dépit de leurs apparences locales, de devenir des entreprises nationales, étendant leurs opérations au loin.

La liste de ces trusts, qui avaient leur *home* apparent dans la Nouvelle-Jersey, où ils étaient sûrs de n'être pas tracassés, remplirait « des colonnes », déclare un grand organisme américain.

Le gouverneur a-t-il été impressionné par les critiques dirigées contre lui et contre son laisser faire ? A-t-il désiré, en outre, montrer à ses millions de futurs administrés qu'ils pouvaient compter sur lui pour agir contre les trusts, non en fort à bras, mais en esprit avisé, toujours est-il qu'il vient de profiter de ce qu'il est encore le chef du pays qui l'avait placé à sa tête pour faire saisir la législature de cet Etat de huit projets de loi dirigés contre les vampires, dont tout le monde reconnaît aujourd'hui les périls. Les mesures

qu'il préconise n'auront pas de rétroactivité et elles sont caractérisées encore en ce que les poursuites seront dirigées contre les hommes plutôt que contre les choses, soit les sociétés anonymes. Un sénateur républicain, M. Pierce, demande de son côté qu'elles s'inspirent du principe contenu dans la loi Sherman, qui proscrit les industries tendant *per fas et ne fas* à paralyser le jeu de la concurrence (*restraint of trade*). La nouvelle législation va, dit-on être élaborée tambour battant.

Une école d'horlogerie à Varsovie

Varsovie, 21 février 1913,
A la Rédaction de la *Fédération Horlogère*,
La Chaux-de-Fonds.

Monsieur le Rédacteur,

Depuis quelque temps l'on entend ici et là des bruits confus de la fondation, à Varsovie, d'une école d'horlogerie, je suis allé aux informations chez des gens du métier et membres de la Société des Horlogers de Varsovie sans jamais rien pouvoir apprendre.

Voici que, par hasard, je suis servi à merveille par un article qui vient de paraître dans un des meilleurs journaux de Varsovie et dans lequel je lis ce soir et vous donne en traduction : *Ecole d'horlogerie pour femmes*.

Un métier très convenable pour les femmes et qui, chez nous, est tout à fait mis de côté est l'horlogerie. A l'étranger, ce métier artistique est en honneur chez beaucoup de femmes qui y consacrent leur temps, les récompensant copieusement et leur créant une position indépendante. Presque toutes les fabriques à l'étranger font faire, par des femmes, les plus délicates parties de la montre et en outre nombre de femmes sont employées comme ouvrières par nombre d'ateliers horlogers de l'étranger (lisez rhabilleurs).

Cela s'explique du fait que ce métier n'est pas fatigant et non plus difficile à apprendre et cela dans l'espace d'un temps relativement court.

Le manque de cette catégorie de travailleurs a attiré l'attention de nos cercles horlogers, et depuis assez longtemps existe le projet de fonder ici une école professionnelle d'horlogerie pour femmes.

La cause principale de ce que pareille école n'est pas encore fondée est le manque de fonds nécessaires pour la fondation d'une pareille école.

Le cours complet, sous la direction de gens du métier, serait de quatre ans ; après cela les élèves recevraient un brevet de compagnon ou de maître horloger, selon leurs aptitudes.

Pour commencer, cette école accepterait 20 élèves.

L'entretien de cette école coûterait annuellement de deux à trois mille roubles dont le tiers serait couvert par la taxe payée par les élèves.

Comme dans les campagnes, nous manquons complètement d'horlogers convenables, les femmes horlogères auraient un avenir assuré en province.

Il est à espérer que ce projet d'école recevra de toutes parts un appui moral et financier.

Voici ce que dit le *Kurier Warszawski* du 21 février 1913, sans autres commentaires !!!

A.-B. de Burnea.

La sainte bureaucratie

Voici un amusant exemple de sainte bureaucratie qui s'est déroulé l'autre jour à la frontière autrichienne et qui nous consolera quelque peu des tracas que notre bureaucratie nous impose :

Un commerçant s'était rendu le 8 février de Bregenz à Lauterach. A cette dernière station, il remit son billet et sortit. Mais à peine était-il dehors qu'on le rappela. Son billet était périmé depuis le 8 et aujourd'hui il était le 9. Il eut beau protester et affirmer que c'était le 8 février. Le chef de gare ne voulut pas en démordre ; c'était le 9 et il devait payer l'amende, sinon, gare les gendarmes ? Le commerçant, ne pouvant faire entendre raison au chef, prit le parti de téléphoner au bureau d'exploitation de Bregenz qui lui confirma que c'était, en effet, le 8. Comme il demandait que le chef de gare fût averti de la date du jour, le bureau lui répondit qu'il ne pouvait le faire, que cela concernait la direction, à Innsbruck !

L'affaire allait tout de même un peu trop loin et le commerçant demanda si, décidément, il fallait faire intervenir la direction de la ligne

pour faire comprendre au chef de gare tenu qu'on était aujourd'hui au 8 et non au 9 février. Sur quoi le bureau d'exploitation de Bregenz télégraphia à Lauterach la date du jour.

Emigration

En 1889 il y avait en Suisse dix agences d'émigration ; en 1912 leur nombre est monté à 40, avec 250 sous-agents. En 1889 nos agences ont expédié 7923 personnes (suisses et étrangers) ; en 1912 ce chiffre est monté à 93.331 (en 1911 à 50.374), à savoir 2910 touristes, 1895 émigrants porteurs de billets achetés à l'étranger, 58.162 confiés par des agences étrangères aux agences suisses pour passage en transit, 24.222 émigrants étrangers et 5872 émigrants partant de Suisse.

L'initiative privée a fondé une grande auberge à Bâle, où peuvent loger de 800 à 900 émigrants et qui en a déjà logé plus de 1400. C'est la plus grande auberge de toute la Suisse.

Les émigrants suisses s'élèvent à 5871 (5512 en 1911). Les plus gros contingents sont fournis par Berne avec 1102, Zurich 773, Tessin 696. Vaud en a donné 231. De ces émigrants, 4195 se sont rendus aux Etats-Unis, 969 en Argentine, 228 au Brésil, 209 au Canada, etc.

Ils ont payé aux agences, pour frais de transport, 2.063.989 francs et ont acheté chez elles des traits pour une somme de 469.745 fr. Les sommes liquides qu'ils ont emportées avec eux ou expédiées directement aux ports de destination sont encore plus importantes.

Faillite de sociétés dissoutes

Art. 40 de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. — Le délai de six mois durant lequel la société dissoute reste sujette à la poursuite par voie de faillite ne commence à courir que du jour où la fin de la liquidation a été publiée.

L'interprétation de l'art. 40 L. P. a fait l'objet d'un arrêt de principe rendu par la Chambre des poursuites du Tribunal fédéral, le 25 mai 1912,

dans la cause *Dussus*. Aux termes de la prédict disposition, « les personnes qui étaient inscrites au Registre du Commerce et qui en ont été rayées demeurent sujettes à la poursuite par voie de faillite durant les dix mois qui suivent la publication de leur radiation dans la Feuille fédérale du commerce. »

« La poursuite pour laquelle la commination de faillite ou le commandement de payer pour effets de change ont été requis avant l'expiration de ce délai est continuée par voie de faillite. »

Appliquant ce texte légal aux sociétés obligées de s'inscrire au Registre du commerce, le Tribunal fédéral a décidé en de nombreux arrêts (voir notamment *Recueil officiel des arrêts du Tribunal fédéral* vol. 31, 1^{re} partie, n° 419 et 35¹ n° 43) que c'est la date à laquelle la dissolution de la société a été publiée qui forme le point de départ du délai de six mois durant lequel la société reste sujette à la poursuite par voie de faillite. La Chambre des poursuites du Tribunal fédéral a estimé que cette jurisprudence n'était en harmonie ni avec les textes légaux ni avec les nécessités pratiques. Nous croyons utile d'attirer l'attention de nos lecteurs sur ce changement de jurisprudence qui ne laisse pas de présenter un certain intérêt pour les créanciers de sociétés en liquidation. Voici les motifs qui ont décidé le Tribunal fédéral à revenir sur sa première interprétation de l'art. 40 L. P.

L'art. 573 du Code des obligations dispose expressément que la faillite de la Société peut être déclarée même après la dissolution, tant que le partage n'est pas terminé, et nulle loi ne prescrit que le partage doive être terminé, dans les six mois dès la dissolution. Aussi bien l'art. 40 L. P. indique comme point de départ du délai de six mois non pas la publication de la dissolution de la société, mais bien la publication de sa radiation. Or, quoique dissoute, la société n'est radiée qu'une fois la liquidation terminée; pendant la période de durée variable qui s'écoule entre la dissolution et la fin de la liquidation la société subsiste et continue à pouvoir contracter des engagements sous sa raison sociale (art. 582 C. O.)

Il importe donc que pendant cette période, quelle qu'en soit d'ailleurs la durée, elle continue aussi à pouvoir être sujette à la poursuite par voie de faillite — et cela ne serait pas possible (ou du moins ne serait possible que pendant les six premiers mois) si le délai de six mois de l'art. 40 commençait à courir dès la publication de la dissolution. Il y a lieu par conséquent de se rallier à la jurisprudence ancienne du Conseil fédéral (Voir *Archives de la poursuite*, vol. 3 n° 41) et de décider que le dit délai ne part que du jour où la fin de la liquidation aura été publiée (voir dans ce sens le commentaire de Jaeger, note 1 sur art. 40) A l'encontre de cette solution on ne saurait objecter qu'une société qui, étant liquidée, n'a plus de fortune ne doit pas pouvoir être mise en faillite : il dépend de la seule volonté des liquidateurs de publier que la liquidation est terminée ; cette publication peut n'être pas conforme à la réalité, et il est par conséquent nécessaire pour la sauvegarde des intérêts des créanciers que ceux-ci puissent encore pendant un certain délai, dès la radiation, faire prononcer la faillite de la société; c'est là justement la raison d'être de l'art. 40 L. P., qui s'applique aussi bien aux sociétés qu'aux individus.

Nouvelles diverses

Le commerce extérieur des Etats-Unis.

— En 1912, les importations des Etats-Unis se sont élevées à dollars 1.817.662.340 contre dollars 1.532.359.160 en 1911. Les exportations ont atteint dollars 2.399.995.973, contre dollars 2.092.746.000 antérieurement.

Cote de l'argent

du 25 Février 1913

Argent fin en grenailles fr. 110.— le kilo
Argent fin laminé fr. 2.— par kilo de plus.

Change sur Paris fr. 100.43

BANQUE FÉDÉRALE
(SOCIÉTÉ ANONYME)
LA CHAUX-DE-FONDS

Sièges: ZURICH, BERNE, BALE, ST-GALL, GENÈVE, LAUSANNE,
VEVEY, LA CHAUX-DE-FONDS.

Capital social: fr. 36.000.000 Réserves: fr. 7.850.000

Ouverture de comptes-courants débiteurs et créanciers.
Escomptes et recouvrements d'effets sur la Suisse et l'Etranger.
Dépôts d'argent à vue et à l'année de 3 à 4 1/4 %. H 20103 C 1459

Achat & vente de titres & coupons.	Matières précieuses.
Avances sur titres suisses et étrangers.	Garde de titres et leur gérance.
	Coffrets à louer (Safe-Deposit).

AVIS

La Fabrique d'horlogerie BERNAWATCH C°, à St-Imier, informe son honorable clientèle de la suppression de son bureau de La Chaux-de-Fonds. Toutes les affaires seront dorénavant traitées **directement** par le bureau de St-Imier.

La Berna Watch C° se met à la disposition complète des clients pour leur soumettre directement ses collections, tant en genres classiques qu'en spécialités : Compteurs de sport ancre, Chronographes, etc.

H 5425 J 1554

FABRIQUE DE RESSORTS DE MONTRES
en tous genres et pour tous pays

Jules Schweingruber, St-Imier (Suisse)

Successeur de C. SCHWEINGRUBER. — Fondée en 1866

Spécialités de Ressorts soignés et renversés

COMMISSION TÉLÉPHONE 1.04 EXPORTATION

Ressorts avec brides et genres américains

H 6835 J Adresse télégr.: Ressorts, St-Imier.

HERMANN FATTON

BIENNE

Métaux pour boîtes, en planches

Rondelles, fils et disques

Soudures laminées et en fils

Tubes pour charnières de boîtes

Tubes pour cache-poussière

Métaux antifriction

Nickel pur pour anodes

Bismuth, cadmium

H 207 U

Etain, zinc.

1448

Représentant russe, fortuné

bien introduit et connaissant la branche à fond, cherche la représentation pour la Russie d'une bonne fabrique de montres.

Offres sous H 24579 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

1280

PETER ROTH

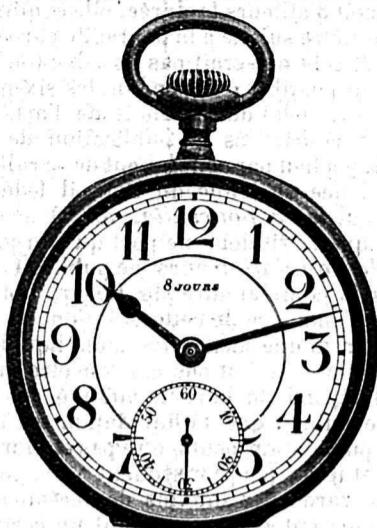
LYSS (Suisse)

Fabrique de Pierres fines en tous genres pour l'Horlogerie
en qualité soignée

H 20024 C 1490

RUBIS — SAPPHIR — GRENAT

1459



19^{me} Octava, ancre, spiral Breguet, levée visible, 15 rubis, balancier compensé.
Or — Argent — Acier — Métal

Sensationnel !

Nouvelle Montre 8 Jours

— On offre monopole pour tous pays —

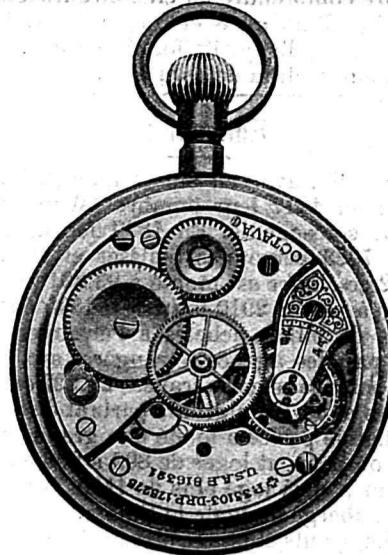
RÉGLAGE DE PRÉCISION

U. S. A. P. 816321. — D. R. P. 175275 — Patent 33103

Manufacture de Montres 8 Jours

GRAIZELY & CIE

La Chaux-de-Fonds (Suisse)



1566 Mouv. en vue, qual. soigné à seconde. Mise à l'heure à tirette. Grand. amérie., 16 size.

JURA WATCH Co. - Delémont

H 6104 J Manufactures de Montres américaines fantaisie, électro, métal et acier. 1426

RÉPÉTITION

Grand Diplôme d'Honneur MILAN 1906

FABRIQUE „ANGÉLUS“
STOLZ FRÈRES H 20096 C
LE LOCLE (Suisse) 1463

LA REALE S. A.

en liquidation

se fait un plaisir d'annoncer à sa bonne et nombreuse clientèle qu'elle a remis la suite de ses affaires à MM. KELLER & WALTER, Agence générale de la Machine à écrire «Continental» à Lausanne et Berne. Nous espérons que vous voudrez bien reporter sur nos successeurs, la confiance que vous nous avez toujours témoignée.

La Reale S. A., en liquidation.

La Reale Keller & Walter

Agence générale de la Machine à écrire

Continental

LAUSANNE - BERNE - CHAUX-DE-FONDS

Ensuite de l'annonce ci-dessus nous nous faisons un plaisir de nous recommander à vos bons ordres pour tout ce qui concerne la réparation et espérons par un travail conscientieux de toute première qualité, mériter votre confiance. Nous devons ajouter que MM. Grandjean père et fils restent à notre service.

H 39800 C 1561

La Reale, Keller & Walter,

Agence générale de la Machine à écrire «Continental»

Fabrication d'Etampes

pour outillages de toutes sortes, ébauches, assortiments, balanciers, bijouterie, etc., exécution parfaite, garantie. Prix très modérés.

H 20041 C Chez G. Grandjean, Coulouvrenière 11, Genève.



1575 Fabrique de Montres

18 lig., 8 jours
acier, métal, argent, or
pour tous pays

H 20038 C
Véritables 8 Jours Giorni Days Tage Dials

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE
Ne traite qu'avec Grossistes

F. Aubry-Schaltenbrand

Léopold Robert, 90, LA CHAUX-DE-FONDS

Aiguilles en tous genres

Spécialité de poires et petites secondes H 20037 C

GRANDES SECONDES POUR CHRONOGRAPHES — COMPTEURS DE SPORT, ETC.

Livraison rapide. — Prix très avantageux. — Grandes séries — Exportation.

1565 Se recommande, Ed. BOVY, La Chaux-de-Fonds, Nord 9. Téléphone 342.

Quelle fabrique

d'ébauches fournit mouvements lépines et savonnettes 19 lig. ancre, $\frac{3}{4}$ platine, ligne droite, remontoir, à tirette, hauteur 30-32 douzièmes.

Adresser offres s. chiffres
H 20808 C à Haasenstein
& Vogler, La Chaux-de-Fonds.

1569

Quelles maisons passeraient ordres réguliers à fabriquant de mouvements ancre 10 à 11 lig.

Prix exceptionnellement avantageux.

Ecrire s. chiffres H 20781 C
à Haasenstein & Vogler,
La Chaux-de-Fonds. 1567

Construction et transformation de calibres
Pointeurs, origines, plaques à sertir, etc.
Jules Lecoultrre, Tavannes

H 20105 C
1462

SUISSE

Fabrique d'horlogerie d'excellente renommée, offre la représentation de ses montres à négociant sérieux et actif, disposé à voyager régulièrement la Suisse. Monopole concédé éventuellement.

Adresser offres s. chiffres H 5424 J à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1555

Leçons écrites de compt. améric. Succès garanti. Prosp. gratis. H. Frisch, expert comptable, Zurich F. 21. H 5717 Z 1310

INSTITUT ERIKA Wangen s. Aar. 1403

reçoit nombre restreint de **jeunes gens**. Soins spéciaux accordés à l'étude de la **langue allemande** et aux **langues modernes**. Branches commerciales. Excellentes références. Site charmant et salubre. Dir. F. G. Schmutz, diplômé des Universités de Londres et de Berne.

S. GOLDENBERG

Safé Deposit, Chancery Lane, London E. C. 1355 achète au comptant tout lot de **montres** or, argent, métal et acier. H 852 Lo

Chef d'ébauches

énergique et capable trouvera place dans Fabrique d'ébauches du Canton de Soleure. Connaissance de la langue allemande exigée. 1546

Offres, munis de copies de certificats, références, préventions, etc., sont à adresser à Haasenstein & Vogler, Bâle, s. chiffres Q 1293 Q.

Chef de bureau

Employé sérieux avec des connaissances approfondies de tous les travaux de bureau, ainsi que de la correspondance française et allemande trouvera place stable dans fabrique d'horlogerie du Canton de Soleure. 1547

Offres, munis de copies de certificats, références, préventions, etc., sont à adresser à Haasenstein & Vogler, Bâle, s. chiffres R 1294 Q.

Pour fabriques de montres cylindre

A VENDRE

2 calibres 18 lig. cyl. avec outillage et plans complets. Marques très appréciées en Allemagne. Très bonne occasion. 1541

Adresser offres s. chiffres H 588 N à Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

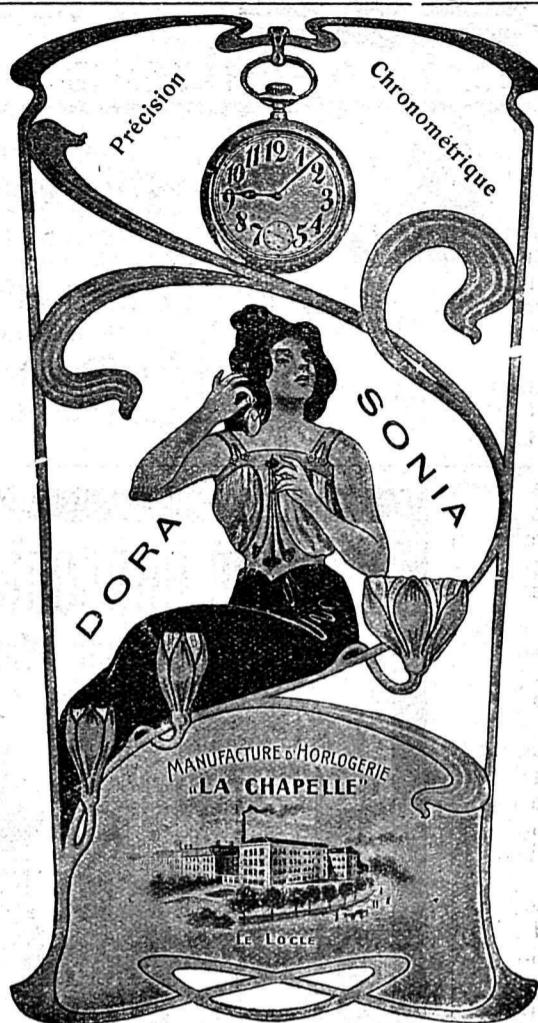
Pour Lyon

On cherche un ouvrier horloger-rhabilleur très capable, connaît bien la montre simple et compliquée, 8 à 10 francs par jour.

Ecrire s. chiffres W 904 X à Haasenstein & Vogler, Genève. 1555

Fabrique d'horlogerie compliquée Walter Meylan, 4, Jacob Brandt, Chaux-de-Fonds

Répétitions à quarts et minutes syst. à tirages et pousoirs silencieux. - Chronographes, carillons, quantimètres, automates. - Nouveautés : Répétitions quarts et minutes 17 lig. extra plates. 1395 «Concerto» déposé. Téléphone 713. Rhabillages. H 20018 C



H 20030 C

Huile SINE DOLO

H 20045 C Qualité extra-fine p' montres 1379

Huile p' Barillet, Pendules et Boîtes à musique Grasse pour mécanisme de Remontoirs Fabriquées par LS ROSAT fils fabric. d'horlogerie soignée, LA CHAUX-DE-FONDS.



Le Bureau d'Observation de la Ville du LOCLE délivre le Bulletin de marche N° 1322 ÉPREUVES DE 1^{re} CLASSE pour la Montre N° 115109 a venu 40,5 m. hôte métal. échappement à ancre, spiral Breguet, balancier compensé de M. Mennin, Robet & Cie. Perrentruy

13/2.	Jours	Marches diurnes	Variations	Positions	Températures	Généralement
N° 115109	18-19	+11,5		verticale, pendant à gauche	ambiente	
	19-20	+13,9		à droite		
	20-21	+8,5	1,5	en haut		
	21-22	+10	0,6			
	22-23	+10,6	0,6			
	23-24	+9,4	1,2			
	24-25	+10	0,6			
	25-26	+1		horizontale, cadran dessus		
	26-27	+0,5	0,5			
	27-28	+0,3	0,2			
	28-29	+1,2	0,9		+310	
	29-30	+8,5			à l'heure	
	30-1	+2			ambiente	
	1-2	+1,5			+10	
	2-3	+0,1			à la goutte	
Dim						

LE LOCLE
le 3 Decembre 1912

LE DIRECTEUR:

Ch. Huguenin.

H 1544 P

- a) Marche diurne moyenne :
- b) Variation moyenne des marches diurnes : + 0,79
- c) Différence du plat au pendu : + 9
- d) Variation par degré centigrade : 0,13

Voir au verso l'art. 6 du règlement.
+ indique le retard; — l'avance.



H 1551

Comptable intéressé

Bon commerçant comptable avec de sérieuses références, cherche place. Pourrait s'intéresser dans bonne fabrique d'horlogerie ou autre industrie.

S'adresser s. chiffres H 15133 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

1557

Représentant

sérieux et capable, bien introduit en Autriche-Hongrie, ayant déjà la représentation d'une bonne fabrique suisse de montres ancre, pour hommes, s'intéresserait encore aux articles suivants :

bonnes montres de dames,
montres 8 jours et
» système Roskopf.

Adresser offres sous chiffres H 20818 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1570

Chef mécanicien

longue pratique dans fabrique d'horlogerie de 1^{er} ordre et dans fabrique de machines, etc. (certificat à disposition)

cherche à changer de situation pour le 1^{er} mai 1913 ou pour époque à convenir, au besoin s'intéresserait à une entreprise existante déjà.

Ecrire sous chiffres H 20810 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1567

Personne de toute honorabilité

34 ans, mariée, disposant de plusieurs milliers de francs, au courant de l'horlogerie et des fournitures, sachant à fond le français, l'allemand et un peu l'anglais, des travaux de bureau, et habitué à voyager, désire

S'INTÉRESSER

ou entrer comme

EMPLOYÉ INTÉRESSÉ

dans affaire sérieuse, de préférence, horlogerie ou branche annexe. — Références de tout 1^{er} ordre à disposition.

Réponse sous chiffres H 20817 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1569

Représentant

à La Chaux-de-Fonds, commerçant expérimenté, tra-

vailant depuis nombre d'années avec les grossistes étrangers et de la place, capable de donner un développement sérieux aux affaires d'une maison d'horlogerie, cherche représentation d'une bonne maison. Ecrire sous chiffres H 15160 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1574

Deux bons horlogers-visi-

MOUVEMENTS

terminés 10 1/2 lig. ancre. S'en-
tendraient avec bonne mai-
son pour le terminage de 8, 9
et 10 lignes ancre, achevées,
réglées. S'adr. p' écrit s. chif.
H 15131 C à Haasenstein & Vogler,
La Chaux-de-Fonds. 1527

Monsieur distingué, com-
merçant routiné, travailleur,
cherche position comme

Commanditaire

ou Associé dans une sérieuse
maison. Apport de 20-60 mille
francs, est disponible. Très
bonnes références. 1568

Offres s. chiffres Z 1510 Y
à Haasenstein & Vogler,
Berne. (Agences s'abstenir).

Faiseur d'étampes
connaissant très bien les
étampes pour le découpage
automatique ainsi que les an-
glages et frappe de pieds,
pour pièces acier, cherche
place stable dans bonne fabri-
que d'horlogerie. 1571

Offres s. chiffres H 15156 C à Haasen-
stein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

13^{me} ANCRE

On demande à acheter mou-
vements 13^{me} ancre, remontés
et réglés, prêts à mettre en
boîte, en qualité courante.

Prière de faire les dernières
conditions pour commandes
importantes et suivies. Affaire
d'avenir. Payements compen-
tants. Adresser offres sous

H 582 N à Haasenstein &

Vogler, Neuchâtel. 1536

39 ans, 20 ans voyages, rela-
tions 1^{er} ordre, recherche fa-
briques petites pièces ancrés,
chronographes-sonneries, etc.,
pour la France. 1564

Ecrire sous chiffre V 11559 X
à Haasenstein & Vogler, Genève.

Qui fournirait
ébauches ou mouvements
prêts à mettre en boîte, gran-
deur 10-12 lig. ancre, l'épine,
bonne qualité. 1558

Offres s. chiffr. H 20807 C
à Haasenstein & Vogler,
La Chaux-de-Fonds.

Correspondant- Comptable

actif, débrouillard, au courant
de l'horlogerie ou bijouterie
est demandé

pour important commerce à
Genève. Place stable et bien
rétribuée. 1548

Offres avec références sous
S II 443 X à Haasenstein &
Vogler, Genève.

Commis

Demoiselle sérieuse et ac-
tive, connaissant tous les tra-
vaux de bureau, comptabilité,
machine à écrire, demande
place pour époque à convenir.

Ecrire s. chiffres H 1542 Q
à Haasenstein & Vogler,
La Chaux-de-Fonds. 1542

On demande

dans fabrique d'ébauches du
Jura bernois un

bon chef d'ébauches

ainsi qu'un

aide visiteur

intelligent. — Faire offres s.

chiffre 4516 à Haasenstein &
Vogler, St-Imier. 1560

GRANDS PRIX
AMSTERDAM PARIS MILAN
1883 1900 1906

RÉPÉTITIONS-CHRONOGRAPHES-COMPTEURS

AUREA S.A.

Léopold Robert 82.

Téléphone 13.04

LA CHAUX-DE-FONDS

Agence au Locle : Avenir 17.

Représentant pour la France, rue Louis Besquel 10, VINCENNES.

Commerce d'horlogerie et de bijouterie

bien introduit, d'une ancienne renommée, dans station d'étrangers, cherche des montres en commission pour la saison d'été.

1573

Adresser offres s. P 829 Lz à Haasenstein & Vogler, Lucerne.

TABOURETS

en bois (vis en fer.)

Fourn. Alfred Schray, 1419 succ. de C. Heitz, Bâle.

Planteur d'échappements ancre entreprendrait encore chez lui

Plantages ancre

depuis le sertissage, ou pivotages sur platines ou parties s'y rattachant, en grandes pièces. Echantillons à disposition.

S'adr. s. chiffres H 15152 C à Haasenstein & Vogler, Biel.

1563

S. C. Reed, 16, Gloucester Crescent, Regent's Park, London, représentait fabrique de montres, genres bon marché. — H 15122 C. 1506

FABRIQUE D'ÉBAUCHES

Société anonyme des Etablissements Parrenin

à Villers-le-Lac (Doubs)

Marque déposée

Ebauches et finissages remontoir de 11 à 24 lignes.

Lépine et savonnette — Qualité soignée

Mécanismes de remontoir rochets vue et rochets couverts

Mise à l'heure à tirage, système perfectionné et de toute solidité H 20102 C Hauteurs : plates, demi-plates et normales. 1493

La fabrique ne termine pas la montre.

Fabrique Fabrique

ANGÉLUS

STOLZ FRÈRES, Le Locle (Suisse)

livre avantageusement tous les genres

Montres à

H 20096 C

RÉPÉTITION

avec toutes complications de 17 à 24 lignes.

Médaille d'or, Liège 1905.

Grand Diplôme d'Honneur, Milan 1906.

Meilleure source pour cette spécialité. 1514

NOUVEAUTÉ SENSATIONNELLE

Fabriques de montres-réveil

Demandez la nouvelle lame métal d'une puissance de son remarquable. L'entendre c'est l'adopter. (Alliage protégé par la loi).

Seuls fabricants :

1485

Jn et Ct AUBERT, au Sentier (Suisse).

"LE PHARE"

C. BARBEZAT-BAILLOT

LE LOCLE (SUISSE).

H 20034 C

1440

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE Décoration de Boîtes de Montres

en tous genres et tous pays

Grandes collections de Nouveautés à disposition

BUREAU ARTISTIQUE SPÉCIAL

■ Modèles réservés sur demande ■

Fabrique de Bijouterie, Orfèvrerie, Objets d'art
Bracelets extensibles décorés

H 20090 C 1458

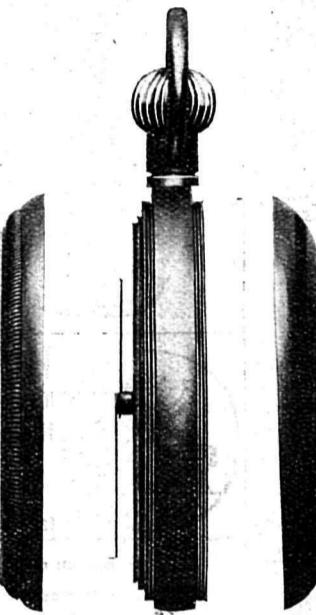
La Maison ne fait pas la montre.

SOCIÉTÉ HORLOGÈRE RECONVILIER

Reconvilier Watch Co (S. A.)

1315

H 14 J.



Tous les genres Roskopf

Déposé.

Spécialité : Montre à vis (de 16 à 21")



Montre plate (19"/28")

Essayer notre montre
C'est l'adopter

"UNIVERSO" S. A.

Société générale
des Fabriques d'Aiguilles de Montres

SIÈGE SOCIAL:

LA CHAUX-DE-FONDS - Rue Numia-Droz 83

1971
H 222.092 C

Hochuli - Brenneisen

Erlach-Cerlier

Téléphone — Téléphone

Fabriq. de Pierres fines

pour l'Horlogerie

Saphirs - Rubis - Grenats

Spécialité : Qualités soignées et trous olivés

Usine électrique H 1580 U — o — Installations modernes

Tous les genres Roskopf